

2) les recherches se fassent dans un climat permettant une liberté d'expression absolue et que les résultats scientifiques puissent être publiés sans restrictions d'aucune sorte;

3) les boursiers bénéficient d'installations et de conditions de travail correspondant à leur formation et à leurs connaissances, et devant égaler ou surpasser celles que les étudiants canadiens s'attendraient à trouver dans un établissement de premier ordre à l'étranger;

4) les boursiers ne soient pas assimilés aux employés et ne doivent pas remplir des tâches réservées aux employés.

### Candidats canadiens

Les Canadiens peuvent solliciter des bourses d'études avancées, mais leurs demandes sont gouvernées par un *numerus clausus*. La plupart des Canadiens ayant un doctorat trouvent des postes ou poursuivent leurs études à l'étranger. Afin de les y aider, le CNR offre des bourses d'outre-mer pour ceux qui détiennent ou non un diplôme de doctorat et distribue en outre les bourses de l'OTAN. Tous les ans, une quarantaine au moins de ces bourses sont décernées à des Canadiens pour études au Royaume-Uni ou dans les pays de l'Europe occidentale. En outre, on octroie de 20 à 30 bourses pour études aux États-Unis.

L'essor du système des bourses d'études avancées est mis en relief par le Tableau I.

**Tableau I**  
**BOURSES DE SPÉCIALISATION DU CONSEIL NATIONAL**  
**DE RECHERCHE**

Demandes et octrois de 1948 à 1961

Année financière	Demandes présentées	Boursiers		Lab. gouvernementaux	TOTAL
		Universités	CNR		
1948-1949	42	—	23	—	23
1949-1950	186	—	36	5	41
1950-1951	196	4	32	3	39
1951-1952	217	—	50	—	50
1952-1953	385	5	49	2	56
1953-1954	371	9	74	—	83
1954-1955	433	17	67	1	85
1955-1956	472	25	79	13	117
1956-1957	449	31	78	27	136
1957-1958	634	25	97	19	141
1958-1959	671	41	83	30	154
1959-1960	519	34	78	24	136
1960-1961	584	34	83	29	146
<b>TOTAL</b>					
1948-1961	5159	225	829	153	1297